



Petits conseils dans le cadre d'une Chirurgie Plastique

Le jour de votre consultation

- Vous serez accueilli(e) par ma secrétaire qui vous demandera votre nom, et si besoin votre Carte Vitale, puis elle vous invitera à patienter en salle d'attente.
- N'oubliez pas d'apporter avec vous :
 - **vos documents d'assurance maladie à jour ;**
 - **si vous êtes adressé(e) par un confrère médecin, la lettre de celui-ci ;**
 - **les documents médicaux en votre possession : radiographies, mammographies, scanner, résultats anatomopathologiques ou biologiques...**
- Après votre consultation, ma secrétaire procédera au règlement (Carte Bleue, Chèque, Espèces).

Avant votre intervention

- N'oubliez pas de prendre rendez-vous avec le médecin anesthésiste dans le cadre d'une intervention sous anesthésie générale. Si l'intervention doit avoir lieu sous anesthésie locale, il est inutile de consulter le médecin anesthésiste.
- Si un vêtement de contention vous a été prescrit en consultation, n'oubliez pas de le commander et d'aller le chercher à votre pharmacie. Pensez également à vos bas de contention.
- Arrêter de fumer au moins 30 jours avant votre date opératoire, ainsi que dans les 6 semaines suivantes afin de diminuer les risques de complications générales (phlébite) et les problèmes de cicatrisation et de nécrose cutanée.
- Ne prenez pas d'aspirine, ni d'anti-inflammatoires, ni de corticoïdes dans les 10 jours précédents votre intervention en raison des risques de saignement et d'infection.
- Si vous bénéficiez de traitements anticoagulant ou antiagrégant, votre chirurgien et/ou le médecin anesthésiste vous indiquera si vous devez les arrêter avant l'intervention. Dans tous les cas n'arrêtez jamais un traitement de ce type de vous-même sans un avis médical.
- Pensez que vous serez fatigué(e) suite à votre intervention, d'où l'intérêt de préparer votre retour à domicile: garde d'enfants, courses, ménage, congés personnels.
- **ATTENTION**, si votre intervention n'est pas prise en charge par l'Assurance Maladie, vous ne pourrez pas bénéficier d'arrêt de travail et il faudra que vous ayez prévu vos congés personnels.



La veille de votre intervention

Dans le cas d'une intervention prise en charge par l'Assurance Maladie, vous serez hospitalisé(e) la veille de l'intervention.

- A votre domicile, pensez à vous raser ou vous épiler les zones proches du site qui sera opéré (une fiche explicative vous sera fournie lors de votre consultation).
- Préparer votre sac pour votre séjour hospitalier : VÊTEMENT DE CONTENTION, BAS DE CONTENTION, vêtements amples, chaussons, affaire de toilette, loisirs...
- Présentez-vous à l'Hôpital à l'heure indiquée sur votre convocation.
- Vous serez accueilli(e) dans votre chambre par l'équipe soignante et vous réaliserez à ce moment les formalités administratives.
- Prenez une douche à la Bétadine® (ou Hibiscrub® en cas d'allergie à l'iode) en insistant sur la zone opérée, le nombril, les aisselles, les pieds, les régions génitale et anale, sans oublier les cheveux. Cette douche avec un produit antiseptique va permettre de limiter les risques d'infection.
- Votre chirurgien passera vous voir afin de répondre à vos dernières questions et si nécessaire réalisera les dessins en vue de l'intervention.
- Vous serez À JEUN à partir de minuit (ni boire, ni manger, ni fumer).

Le jour de votre intervention

- Aucun petit déjeuner ne vous sera fourni et restez bien À JEUN.
- Vous prendrez une nouvelle douche avec le même produit antiseptique que la veille.
- Mettez la chemise de l'hôpital fournie par le personnel soignant. Ne remettez pas vos propres vêtements.
- Ne mettez pas de sous-vêtements sous votre chemise.
- Enfilez vos bas de contention et préparez votre vêtement de contention que vous remettrez à l'infirmière.
- Un brancardier viendra ensuite vous chercher pour vous emmener au bloc opératoire.
- A votre arrivée au bloc opératoire, vous verrez votre chirurgien et votre anesthésiste.



Après votre intervention

- Vous vous réveillerez en salle de réveil avec un pansement compressif et dans certains cas avec votre vêtement de contention et des drains.
- Après avoir passé 1 à 2 heures en salle de réveil, un brancardier vous reconduira dans votre chambre.
- Il est tout à fait normal d'avoir une sensation de fatigue dans l'après-midi. Il est donc préférable de vous reposer et de minimiser les visites dans les heures qui suivent votre intervention.
- Une fois que vous y serez autorisé(e), une légère collation vous sera servie.
- Mobilisez régulièrement vos pieds et vos jambes afin de diminuer le risque de phlébite.
- Pour votre premier lever, demander de l'aide à du personnel soignant: **NE VOUS LEVEZ PAS SEUL(E)**, car vous risquez d'être pris(e) de vertiges et de faire un malaise.
- Le lendemain, essayez de faire quelques pas dans le service afin de toujours diminuer les risques de phlébite.
- Votre chirurgien passera régulièrement vous voir pendant votre hospitalisation et décidera du jour de votre sortie.
-

Sortie

- Vous serez autorisé(é) à quitter l'établissement après l'accord de votre chirurgien.
- Vous devez être accompagné(e) pour sortir de l'hôpital car vous ne pourrez pas conduire: demandez ainsi à quelqu'un de venir vous chercher.
- La plupart du temps, les drains seront retirés le jour de votre sortie et le pansement sera refait avant que vous ne quittiez l'établissement.
- Parfois vous pourrez être amené(e) à sortir avec vos drains. Dans ce cas ils seront retirés quelques jours plus tard par votre infirmière ou en consultation par votre chirurgien.
- En principe votre chirurgien passera vous voir le jour-même de votre sortie pour vérifier que tout va bien. S'il ne peut pas vous voir le jour de votre sortie, il sera passé la veille au soir.



- Les prescriptions médicales vous seront données et expliquées avant votre sortie.
- Un arrêt de travail pourra vous être délivré.
- Un rendez-vous de contrôle en consultation vous sera également donné.

Retour à domicile

- Les premiers jours, prenez vos antalgiques de manière systématique afin de ne pas laisser s'installer la douleur.
- Restez calme les premiers jours car vous serez fatigué(é) plus rapidement.
- N'hésitez pas à marcher et à bouger vos jambes afin de diminuer le risque de phlébite.
- Ne faites aucun effort violent.
- Respectez les CONSIGNES et PRESCRIPTIONS fournies par votre chirurgien : port du vêtement de contention, port des bas de contention, prescriptions médicales, port de charges lourdes interdite, éviction sportive.
- Si les pansements doivent être refaits à votre domicile, votre chirurgien vous aura rédigé une ordonnance pour infirmière à domicile.
- Dans le cas de pansements imperméables vous pourrez prendre des douches dès votre retour. Par contre si les pansements ne sont pas imperméables, prenez votre douche juste avant la réfection du pansement par votre infirmière.
- Vous pouvez retirer votre vêtement de contention le temps de votre toilette ou de la réfection du pansement. Hormis cela, il doit être porté en continu.
- Vous pouvez également laver de temps en temps votre vêtement. Pour le sécher, vous pouvez utiliser un sèche-cheveux ou le radiateur pour qu'il sèche plus rapidement.
- Merci d'honorer vos consultations de contrôle. En cas d'impossibilité, merci de prévenir au plus tôt le secrétariat.

Quand faut-il s'inquiéter à son domicile?

Certains signes ou certaines suites opératoires peuvent amener à être inquiet(e) et amener à consulter plus rapidement que prévu:

- en cas de fièvre persistante (supérieure à 38°);



Dr Christophe MINETTI

Chirurgie Esthétique, Plastique et Reconstructrice



- l'apparition d'une zone rouge, chaude et plus douloureuse qu'auparavant au niveau de la zone opérée;
- l'apparition d'un écoulement abondant pouvant être purulent et nauséabond, signes d'une infection;
- l'apparition d'une douleur au niveau du mollet (phlébite) ou de la poitrine souvent associée à un essoufflement (embolie pulmonaire);
- l'apparition d'une zone noire au niveau de la peau (nécrose);
- l'apparition d'un gonflement douloureux au niveau de la zone opérée (hématome).

Toutes les informations fournies sont purement indicatives et sont surtout là pour vous aider à comprendre le déroulement de votre prise en charge.

Rien ne pourra remplacer les informations fournies lors de vos consultations.

En cas d'urgence?

En cas de problème vous pouvez contacter :

- le cabinet du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h** au **03 87 20 41 93**.
- le standard des Hôpitaux Privés de Metz au **03 57 84 28 00**.
- en cas d'extrême urgence, composez le **15**.